

# Les mécanismes d'appui au développement local dans la législation minière en Guinée

Séminaire

« Les populations locales face à l'exploitation minière »

(Université de Kindia - GEMDEV - PROJEG)

Université de Kindia, Kindia, 26-27 novembre 2019



Hervé Lado, PhD.

NRGI Country Manager, Guinée

Docteur en Sciences Economiques, Université Paris 1

[hlado@resourcegovernance.org](mailto:hlado@resourcegovernance.org)

# Contexte et justification de l'étude

- **Etude réalisée par *Natural Resource Governance Institute* (NRGI) - Hervé Lado et Sun-Min Kim**
- **Constat**
  - Peu de parties prenantes comprennent comment les collectivités locales sont censées bénéficier des revenus miniers générés par les entreprises.
- **Objectif de l'étude**
  - Outil pédagogique et de plaidoyer, afin d'accroître les bénéfices pour les collectivités et populations locales, et renforcer le rôle de l'Etat dans le développement local.
- **Méthodologie de l'étude**
  - Analyse des rapports ITIE 2016 (et 2017)
  - Collecte de données budgétaires de deux communes minières
    - **Banora** (Dinguiraye) : or, SAG / **Tougnifily** (Boffa) : bauxite, Bel Air Mining



**- LES MÉCANISMES FISCAUX**

**- LES MÉCANISMES QUASI-FISCAUX**

**- LES MÉCANISMES SOCIO-ÉCONOMIQUES**

## **LES MÉCANISMES FISCAUX**

**- REDEVANCE SUPERFICIAIRE**

**- CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL  
(FODEL)**

**- TRANSFERT INFRANATIONAL (FNDL)**

# Redevances superficielles

Art.160 Code Minier

- Versement annuel à chaque collectivité au prorata de sa superficie dans le Titre minier
- Décision n°0021/MATD/CAB/DNDL/SGG/2013
  - **85% au budget d'investissement de la Collectivité**
  - 5% au budget de fonctionnement de la Collectivité
  - 10% à la trésorerie préfectorale.
    - 4% fonctionnement de la préfecture
    - 3% aux études techniques et au suivi des marchés de la collectivité
    - 3% au fonctionnement du service préfectoral des mines
- La redevance superficielle était de **2,3 Md GNF (255k\$) en 2016, soit 0,07% des revenus miniers de l'Etat et 4% des revenus miniers locaux (perçus par les collectivités locales).**
- **Reste à faire**
  - Transmission régulière à l'Etat des données sur les paiements reçus par les collectivités
  - Traçabilité spécifique dans les comptes des collectivités locales

# Contribution au Développement Local / FODEL

## Art.130 Code Minier

- **Montant de la Contribution au Développement Local (CDL)**
  - 0,5% du chiffre d'affaires (CA) pour le fer et la bauxite
  - 1% CA pour les autres substances
  - La CDL alimente un **Fonds de Développement Economique Local (FODEL)**
  
- **Répartition**
  - 35% aux **collectivités abritant les mines** (la moitié étant allouée aux districts abritant les mines)
  - 25% aux **collectivités hors exploitation situées au sein du périmètre** au prorata de la population
  - 20% aux **collectivités impactées** sur la base de l'étude d'impact environnemental et social, au prorata de la population
  - 15% aux **autres collectivités de la (des) préfecture(s)** abritant le titre, au prorata de la population
  - 5% à différents services préfectoraux et régionaux.
  
- En 2016, la CDL a été payée, sous l'ancienne formule, par six sociétés (SMD, CBK, CBG,...) et **s'est élevée à 15 Md GNF (1,6M\$), soit 0,5% des revenus miniers de l'Etat et 24% des revenus miniers locaux.**
  
- **Reste à faire sur la CDL/FODEL**
  - Arrêté conjoint portant Manuel de procédures, à publier
  - Calcul des quotes-parts des différents bénéficiaires
  - Transparence sur les transactions du FODEL : entreprises-préfectures (CAGF)-communes-prestataires
  - Traçabilité spécifique dans les comptes des communes bénéficiaires

# Transfert infranational - FNDL

Art.165 Code Minier

- **Versement par le Trésor Public aux communes de 15%** de six taxes et redevances (FNDL)
- **FNDL géré par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC)**
  - Décret de novembre 2017 portant création de l'ANAFIC
  - Cf. Art.2 Arrêté conjoint de 2018.
- **Chaque collectivité doit rendre compte** de l'utilisation dans son compte de gestion et son compte administratif annuels
- En 2016, le transfert infranational aurait représenté 96,7 Md GNF (10,7 M\$) s'il avait été payé, soit 3,1% des revenus miniers de l'Etat, et 61% des revenus miniers locaux (perçus par les collectivités).
- **Reste à faire :**
  - Mode de répartition des fonds par collectivité à définir dans un Manuel de Procédures par Arrêté conjoint.
  - Montant à publier au JO et sur les sites Internet des ministères
  - Transparence sur les paiements par commune : montant, date, etc.
  - Traçabilité spécifique dans les comptes des communes.

- MÉCANISMES FISCAUX

- **MÉCANISMES QUASI-FISCAUX**

- MÉCANISMES SOCIO-ÉCONOMIQUES

# LES MÉCANISMES QUASI-FISCAUX

**- PAIEMENTS SOCIAUX VOLONTAIRES ET OBLIGATOIRES DES ENTREPRISES**

# Les mécanismes quasi-fiscaux

- Prise en charge par les entreprises des responsabilités régaliennes de l'Etat.
- Paiements sociaux volontaires et obligatoires
  - **43,8 Md GNF (4,9 M\$) en 2016**, soit 1,4% des revenus miniers de l'Etat
  - Soit **72% des revenus miniers perçus par les collectivités**
- Autrement dit, **les entreprises minières sont les principales pourvoyeuses de revenus miniers aux collectivités**, au regard des mécanismes du code minier.
- Reste à faire
  - L'Etat pourrait **encadrer les paiements sociaux**, et plus largement les **relations communautés-entreprises**
  - Plus de **transparence sur les bénéficiaires** et les motifs des paiements
  - Plus de **transparence sur les interventions sociales de l'ANAIM** (Cf. Décision de Validation ITIE 2019)

- MÉCANISMES FISCAUX

- MÉCANISMES QUASI-FISCAUX

- MÉCANISMES SOCIO-ÉCONOMIQUES

# LES MÉCANISMES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- **CONTENU LOCAL**

# Les mécanismes socioéconomiques

Art.107-108-109 Code Minier

- Toute autre initiative de développement liée aux activités minières qui profite directement ou indirectement au tissu social ou économique local.
- **Les aspects locaux de la politique de Contenu Local**
  - PME
  - Emploi
    - **L'entreprise minière pourra réserver certains postes ne nécessitant pas de qualification aux ressortissants de la Communauté locale.**
- Reste à faire :
  - Mécanismes de suivi et évaluation de l'impact du contenu local
  - Publication des rapports sur le contenu local
  - Opérationnaliser la Bourse de sous-traitance et de partenariats
  - Mode de financement par l'Etat de sa politique de contenu local
  - Incitations à développer l'industrie manufacturière locale
  - Opportunité pour les collectivités : nouveaux fonds FODEL et FNDL

# Conclusion – Importance des mécanismes

En 2016		Md GNF	M\$	% RML	% RM
<b>Mécanismes fiscaux</b>		17,3	1,9	28 %	<b>0,6%</b>
	Redevance superficière	2,3	0,25	4 %	
	Contribution au développement local (CDL-FODEL)	15	1,6	24 %	
	Fonds National de Développement Local (FNDL)	0	0	0 %	
<b>Mécanismes quasi fiscaux : paiements sociaux des entreprises</b>		43,6	4,8	<b>72 %</b>	<b>1,4%</b>
<b>Total des Revenus Miniers Locaux (RML)</b>		61	6,7	100 %	<b>2%</b>

- Si le FNDL avait été payé, il aurait représenté 61% des revenus miniers locaux, qui seraient de 158 Md GNF (17,5M\$) soit 5% des revenus extractifs.

# Recommandations

- **Rendre opérationnels le FODEL et le FNDL**, et rétablir le rôle moteur de l'Etat et des collectivités dans le développement local
  - Assurer la transparence dans les paiements en cours du FNDL depuis 2019.
  - Assurer une traçabilité nationale des paiements et dépenses sur les revenus miniers locaux
  - Assurer une traçabilité spécifique de ces revenus dans les comptes des communes
  - Mettre en place des règles de discipline budgétaire dans les communes pour diversifier leurs sources de revenus
  - Renforcer les capacités des communes (ANAFIC)
    - Gestion locale : PDL/PAI
    - Gouvernance : participation, transparence, redevabilité
    - Soutien à l'entrepreneuriat local pour diversifier les activités économiques locales
- **Encadrer davantage les relations** entre les entreprises et les communautés **et rendre leurs paiements sociaux plus transparents et plus efficaces** en les orientant vers des investissements productifs et diversifiants.

# Merci

**Hervé Lado, PhD**  
NRGI Country Manager, Guinée

Docteur en Sciences Economiques, Université Paris 1

[hlado@resourcegovernance.org](mailto:hlado@resourcegovernance.org)